

# PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'AREWL 2025

**Date :** Dimanche 9 mars 2025

**Heure :** 13h00

**Lieu :** Cabane à Sucre Lalande : 862 Montée Laurin, St-Eustache, QC, J7R 0J2



---

## 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Assemblée ouverte à 13h13.

## 2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Une publication Facebook en date du 15 février 2025 a fait part de la disponibilité de l'avis de convocation et du projet d'ordre du jour disponibles sur le Site Web de l'AREWL.

## 3. VÉRIFICATION DU QUORUM

Quorum vérifié. L'assemblée forme quorum (présence de 44/69 membres actifs durant les points 1 à 13 et de 45/69 membres actifs durant les points 14 à 16).

## 4. NOMINATION D'UN (E) PRÉSIDENT (E) ET D'UN (E) SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Les présidentes d'assemblée sont Sheila Leblanc et Audrey Paquin.

La secrétaire d'assemblée est Janie Brissette.

---

## 5. PRÉSENTATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2025

PRÉSIDENT : Mathieu Lalonde

VICES-PRÉSIDENTES : Sheila Leblanc, Maryse Ferron

TRÉSORIÈRE : Chantal Larochelle

SECRÉTAIRE : Audrey Paquin

DIRECTEUR(TRICE)S : Eve Dussault, Marie-Eve Bélanger, Marie-Josée Lepage, Jérémie Fortin, Stéphane Marineau, Janie Brissette, Martin Duhème

## 6. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**AGA-2025-6** Il est proposé par Sheila Leblanc et secondé par Audrey Paquin d'adopter l'ordre du jour en ajoutant le point suivant au varia :

15.3 Retour sur les « données confidentielles »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## **7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2024**

**AGA-2025-7** Il est proposé par Audrey Paquin et secondé par Sheila Leblanc d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## **8. RAPPORT DU PRÉSIDENT**

Le président 2024 étant absent. Le rapport a été réalisé par le vice-président 2024, Mathieu Lalonde. En 2024, il y a eu 7 fins de semaine de compétition.

## **9. PRÉSENTATION DU RAPPORT DES ACTIVITÉS**

L'année 2024 a été une réussite avec 7 fins de semaine de compétition, aucun événement annulé ou reporté.

## **10. PRÉSENTATION DU RAPPORT DES VÉRIFICATEURS 2023**

*Aucun vérificateur a été nommé lors de l'Assemblée générale 2024 alors, de ce fait, aucun rapport des vérificateurs est disponible pour l'année fiscale 2023.*

## **11. PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER 2024**

Début 2024 : 11 377\$ au compte bancaire

Revenus 2024 : 80 590\$, dont 9540\$ en commandite

Dépenses 2024 : 68 399\$, dont 45 780\$ en remise de prix

Bourses et inscriptions :

- Plus de 53 350\$ en ajouté
- Plus de 82 370\$ en inscription
- Total remis en bourse : 135 720\$

Fin 2024 : 12 458\$ au compte bancaire

## **12. NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2024**

Il est proposé par Sheila Leblanc que Chantal Larochelle, trésorière 2025, soit nommée comme vérificateur de l'année financière 2024. Chantal Larochelle accepte.

---

### 13. PRÉSENTATION DU CALENDRIER DE LA SAISON DE COMPÉTITION 2025

- 16 au 18 mai 2025 ; Sablière l'Or Jaune
- 30 mai au 1<sup>er</sup> juin 2025 ; Sainte-Béatrix
- 27 au 29 juin 2025 ; Sky Ranch
- 18 au 20 juillet 2025 ; St-André-Avellin (Qualification Barils Jeunes St-Tite)
- 025 au 27 juillet 2025 ; Sablière l'Or Jaune
- 15 au 17 août 2025 ; Sablière l'Or Jaune
- 26 au 28 septembre 2025 ; Sablière l'Or Jaune

---

### 14. RATIFICATION DE RÈGLEMENT (S) ;

#### 14.1 ADOPTION DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX MISE À JOUR 2025

**AGA-2025-14.1** Il est proposé par le conseil d'administration 2025 de procéder à une mise à jour des règlements généraux adoptés en 2014. Les modifications majeures sont présentées à l'assemblée et un temps est accordé aux membres pour qu'ils puissent lire les règlements avant de les adopter.

Voici les modifications présentées :

Article 9 : Ajout de la catégorie membre affinitaire de l'association qui est défini d'après 4 catégories, soit membre partenaire, membre individuel junior, membre individuel temporaire ou membre honoraire.

Articles 10.3 et 10.4 : Ajout de la définition du droit des membres affinitaires.

Article 12 : Ajout d'un règlement concernant les suspension et expulsion.

Article 13 : Ajout d'un règlement concernant les démissions.

Article 17.1 : L'assemblée générale annuelle devra avoir lieu au plus tard 120 jours suivant l'exercice financier de l'association.

Article 17.2 : Il est mis à jour que l'avis de convocation d'une assemblée générale annuelle peut être transmis par les médias sociaux.

Article 18.1 : Il est mis à jour que l'avis de convocation d'une assemblée générale extraordinaire peut être transmis par les médias sociaux.

Article 18.2 : Il est mis à jour que le quorum d'une assemblée générale (annuelle ou extraordinaire) est de 10% du nombre total des membres actifs.

Article 22 : Les sièges au sein du conseil d'administration ont été mis à jour afin que le mandat des administrateurs soit de 2 ans et que seulement 6 (/12) sièges arrivent à échéance par année.

Article 26.1 : Il a été ajouté qu'un appel des candidatures sera réalisé afin que les membres intéressés à se joindre au conseil d'administration puissent soumettre leur candidature avant l'assemblée générale (le souper de fin d'année est considéré comme une assemblée générale spéciale).

Article 28.2 : Un nombre maximal de 4 mandats successifs d'administrateurs a été ajouté.

Article 29 : Il est clarifié qu'un administrateur ne peut être rémunéré pour son rôle d'administrateur. Cependant, il peut être employé par le promoteur (ex : un administrateur peut être le conducteur du tracteur et être rémunéré pour conduire le tracteur).

Article 32 : Cheval Québec a proposé l'ajout d'un code d'éthique et de déontologie pour les administrateurs. Il a été adapté à l'AREWL et présenté aux membres.

Article 43 : Il est ajouté que les membres du conseil d'administration pourront participer à distance aux réunions du conseil d'administration (visio-conférence).

Article 45 : Il est ajouté que les administrateurs bénéficient d'une certaine protection puisque l'AREWL est affiliée avec Cheval Québec.

Article 48 : Une description des tâches et fonctions des dirigeants a été ajoutée.

Article 49.1 : Il est modifié que l'exercice financier de l'association se terminera le 31 décembre de l'année en cours et que les cartes de membre devront être en vente dès le 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante.

Toute information complémentaire est disponible dans les règlements généraux de l'association, maintenant disponibles sur le Site Web de l'AREWL.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### 14.2 RÈGLEMENT INTERNES DE COMPÉTITION : DRUG-TEST

**AGA-2025-14.2** Il est proposé par le conseil d'administration que la formulation du règlement sur les Drug-test soit révisé.

**Formulation actuelle :** « Drug-test, Si un compétiteur refuse de compétitionner (scratch) après l'annonce d'un Drug-test, il sera alors considéré comme un refus de Drug-test au sein de l'AREWL. Il sera alors disqualifié pour la durée complète de la fin de semaine de compétition en cours, sans remboursement. »

**Formulation proposée :** « Drug-test, Si un compétiteur refuse de compétitionner (scratch) lors de la présence d'un vétérinaire pour Drug-test, il sera alors considéré comme un refus de Drug-test au sein de l'AREWL. Il sera alors disqualifié pour le reste de la fin de semaine, sans remboursement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### 14.3 AJOUT D'UN ROLL-OVER MATURITÉ 1D (CHEVAUX DE 7 ANS ET MOINS) COMME CLASSE OFFICIELLE AVEC AJOUTÉ

**AGA-2025-14.3** Il est proposé par Marjorie Payette d'ajouter une classe officielle de Maturité 1D de type roll-over avec ajouté. Il est nommé que les promoteurs ont déjà signé leur contrat et que certains ne souhaitent pas ajouter de l'argent dans les ajoutés. Il est également nommé qu'une classe officielle sans ajouté ne peut être considérée.

Vote pour une classe officielle en roll-over avec ajouté :

2/44 REJETÉ

Vote pour une classe non-officielle de type jackpot en roll-over :

24/44 ADOPTÉ

#### 14.4 RÈGLEMENTS INTERNES DE COMPÉTITION : BARILS BOUTCHOU

**AGA-2025-14.4** Il est proposé par Kevin Valiquette et Audrey Paquin de réviser le règlement de la classe de Barils Boutchou.

**Règlement inscrit aux règlements internes 2024 :** « Les chevaux en laisse ne sont pas tolérés. Le jeune cavalier doit avoir plein contrôle de son cheval. »

**Règlement trouvé dans les années précédentes qui n'avait pas été soumis à modification lors d'un AGA :** « Lors des classes boutchou, le cavalier devra être en équilibre seul sur la monture et tenir les rênes. Un accompagnateur sera autorisé afin d'aider au besoin le cavalier, toutefois, il sera strictement interdit de contrôler le cheval pour eux. »

**Formulation proposée en se basant sur le règlement non modifié :** Ajout que « Les chevaux en laisse sont tolérés dans la classe Boutchou. »

14/44 REJETÉ

#### 14.5 RÈGLEMENT INTERNES DE COMPÉTITIONS : SYSTÈME DE POINTAGE

**AGA-2025-14.5** Il est proposé par Audrey Paquin que le calcul des points pour chacune des classes se déroulent comme ceci :

Les gagnants non-membres annuels au moment de la classe, ne se verront attribuer aucun point. Toutefois, les gagnants membres actifs suivants, conserveront leurs points attribués selon le classement réel (ex: ils ont terminés 2e, derrière un non-membre, ils obtiennent 8 points).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### 14.6 RÈGLEMENT INTERNES DE COMPÉTITIONS : EXHIBITIONS

**AGA-2025-14.6** Il est proposé par Janie Brissette de modifier le règlement sur la classe d'exhibitions du samedi et du dimanche afin que celle-ci corresponde mieux à ce qui est appliqué dans l'association.

**Règlement actuel :** La classe d'exhibition du samedi et du dimanche est réservée aux poulains de 4 ans et moins. Les papiers (ou attestations du vétérinaire) sont obligatoires et devront être présentés au responsable désigné.

**Formulation proposée :** La classe d'exhibition du samedi et du dimanche est réservée aux poulains de 5 ans et moins; jusqu'à leur première année de compétition (temps sur le chronomètre d'une classe de barils). Les papiers (ou attestations du vétérinaire) sont obligatoires et devront être présentés au responsable désigné. Toute personne ne respectant pas ce règlement se verra disqualifiée pour le restant de la fin de semaine, sans remboursement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### 14.7 AJOUT D'UNE CLASSE SENIOR

**AGA-2025-14.7** Il est proposé par Maryse Ferron d'ajouter d'une classe sénior non-officielle (type jackpot) pour les 50 ans et plus qui pourra être courue en roll-over à partir des classes de barils femmes ou barils hommes à l'exception des grand-prix.

Il est nommé qu'une telle classe avait déjà été votée en AGA il y a plusieurs années, mais que le règlement n'a jamais été appliqué. Ainsi l'ajout de cette classe est voté sous réserve d'une vérification de ce qui avait été voté précédemment.

35/44 ADOPTÉ

\*\*Après vérification, dans le procès-verbal de l'AGA de 2015, il est mentionné qu'un jackpot sénior aura lieu le vendredi soir en roll-over au travers de la classe de barils 3D et que ceci sera un essai pour la première année.

#### 14.8 CLASSE FUTURITÉ 5 ANS ET MOINS 1D

**AGA-2025-14.8** Il est proposé 2 solutions par Bettina Feidler pour la classe de Futurité.

Solution #1 : Que la classe de futurité soit une classe régulière courue séparément, contrairement à la formule actuelle de roll-over.

1/44 REJETÉ

Solution #2 : Que la classe futurité soit courue sous forme de roll-over puisse être possible dans la catégorie du cavalier, incluant la classe des Barils 13 ans et moins.

\*\*La section suivante de cette solution a été retirée car elle contrevient à un règlement de Cheval Québec : et ce, sans que la monture soit calculée dans le maximum de 4 chevaux par cavalier.

43/44 ADOPTÉ

#### 14.9 RÈGLEMENTS INTERNES DE COMPÉTITIONS : Nomination des Trophée méritas

**AGA-2025-14.9** Il est proposé par Bettina Feidler que les trophées de fin d'année soit Trophées Élite, Sylvain Pancho, Réjean Mongeon, Marcel Ferron, seront choisis par un vote des membres, et non uniquement par le conseil d'administration. Le conseil d'administration pourra proposer une sélection préalablement annoncée sur le groupe Facebook et les membres actifs seront amenés à voter afin de déterminer les récipiendaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### 14.10 NOMBRE DE CHEVAUX PAR CLASSE JEUX DE CENTRE

**AGA-2025-14.10** Il est proposé par Bettina Feidler d'augmenter le nombre de chevaux possibles par cavalier pour les jeux de centre à 4 chevaux par cavalier.

Il est nommé que le règlement de Cheval Québec modifié pour permettre 4 chevaux par classe. Adopté ce règlement respecterait donc celui de Cheval Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### 14.11 CONSERVER LE « 3D » GRAND-PRIX BARILS JEUNES

**AGA-2025-14.11** Il est proposé par Bettina Feidler que le Grand-Prix Barils Jeunes demeure une classe 3D.

Il est nommé que la classe de Grand-Prix Barils Jeunes n'a jamais été une classe 3D, mais que les promoteurs en faisaient la demande à l'AREWL. Il est aussi nommé que les Grand-Prix du samedi soir sont là pour donner un spectacle. Il est également nommé que ce serait d'encourager les jeunes que d'en faire une classe 3D et de leur permettre de vivre l'expérience d'un Grand-Prix.

3/44 REJETÉ

#### 14.12 GESTION DU MANÈGE DE COMPÉTITION

Lors d'une classe comptant plus de soixante-dix (70) inscriptions, un resurfaçage du manège avec l'ajout d'eau ( nommé Big Drag ) et ce, peu importe l'état du manège.

*Proposé par : Karine Sigouin*

La personne devant présenter ce point étant absente, il n'a pas pu être voté. Une discussion a toutefois eu lieu. Le conseil d'administration a nommé que les responsables de terrains pour 2025 sont Mathieu Lalonde et Stéphane Marineau. Toutes personnes souhaitant avoir une discussion sur les terrains de compétition devront s'adresser à eux. Un effort sera réalisé afin de s'assurer que le terrain demeure le plus possible égal tout au long de la compétition. Dans le cas d'un resurfaçage à la moitié de la classe, celui-ci sera annoncé avant le début de la classe dans la mesure du possible.

---

## 15. VARIA

### 15.1 LIEU DU GALA DE FIN D'ANNÉE & TARIFICATION

Il avait été apporté par Bettina Feidler qu'un changement de lieu et de tarification pour le Gala de fin d'année serait apprécié. Il est nommé par le conseil d'administration que des recherches sont en cours pour trouver un endroit nous offrons de meilleurs prix. Des rencontres sont planifiées avec diverses salles. Il est aussi nommé que la Cabane à Sucre Lalande est un de nos commanditaires et qu'ils nous ont loué la salle de l'AGA gratuitement.

### 15.2 RÉVISION DU PRIX DES GRAND-PRIX ET DES D

Il est nommé que le conseil d'administration a révisé les prix des Grand-Prix ainsi :

- Barils Jeunes 1D 40\$ (seule la qualification pour St-Tite pourra être 4D)
- Sauvetage 1D 40 \$
- Barils Open 60\$
- Poney Express 30\$

### 15.3 RETOUR SUR LES DONNÉES CONFIDENTIELLES

Il est nommé qu'aucune donnée n'a été compromise et qu'il n'y a pas eu de préjudices portés aux membres d'après les recherches effectuées par Sheila Leblanc. Seul le numéro de carte de membre, prénom et nom des membres ont été transmis à des partenaires afin d'offrir des rabais aux membres.

Il est aussi nommé que le conseil d'administration s'engage à faire preuve de transparence et que les règlements généraux et les règlements internes seront affichés sous peu sur le Site Web de l'AREWL.

## AUTRES VARIA

- Il est aussi abordé que le Poney Express a été déplacé à la fin de la journée régulière du samedi pour la compétition de Rodéo Lanaudière (Ste-Béatrix). Yves Laroche demande s'il serait possible de devancer cette classe durant les autres fins de semaine de compétition. L'ordre des classes demeurant sous réserve du conseil d'administration, il est convenu que celui-ci décidera si l'ordre des classes du Grand-Prix sera modifié comme suit (aucun membre de l'assemblée n'était en désaccord avec cette proposition) :
  1. Sauvetage
  2. Barils Jeunes
  3. Poney Express
  4. Barils Open

- Une question est également posée concernant le règlement de Cheval Québec demandant d'avoir un vétérinaire responsable à chaque fin de semaine de compétition. Il est mentionné que le conseil d'administration est actuellement en démarches pour trouver ce vétérinaire.
- À la demande du promoteur, la porte de la chute demeurera fermée en tout temps lors des compétitions au Centre Équestre L'Or Jaune. Le tout sera fait d'une façon sécuritaire (chute plus longue avec pancarte).
- Un rappel a été effectué quant au respect demandé par les membres envers les administrateurs ainsi que les employés des promoteurs.

## 16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée a été levée à 15h17.

Adopté le

\_\_\_\_\_  
Président

\_\_\_\_\_  
Secrétaire d'assemblée